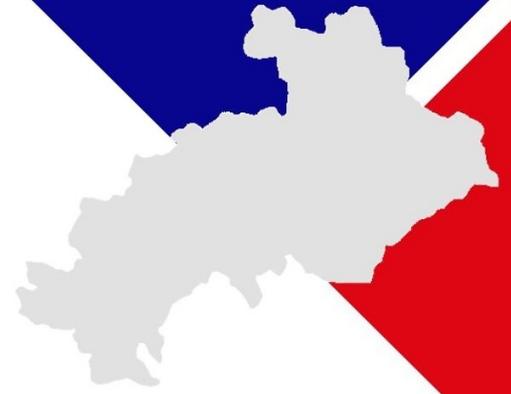


LETTRE D'INFOS AUX MAIRES

Jeudi 12 mai 2022



Accueillir les déplacés ukrainiens dans de bonnes conditions

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, **plus de 275 déplacés ukrainiens ont été pris en charge par les services de l'État dans le département**. Aujourd'hui, ils sont encore près de 245 présents sur notre territoire.

À leur arrivée, ils bénéficient d'un premier hébergement dans un hôtel à Gap où ils reçoivent les premiers renseignements sur leurs démarches à effectuer. Ensuite, **grâce à l'excellente mobilisation des élus**, un hébergement collectif leur est proposé à Veynes et à Saint-Léger-les-Mélèzes leur permettant de bénéficier d'un confort accru et plus durable. L'objectif est que, durant ce deuxième temps, les déplacés ukrainiens acquièrent l'autonomie nécessaire (emploi, éducation, apprentissage de la langue...) grâce aux soutiens de mes services, des opérateurs de l'État et des associations pour trouver un hébergement plus pérenne.

Les citoyens du département se sont également fortement mobilisés pour proposer des hébergements aux familles arrivant d'Ukraine. Nous devons nous assurer que ces logements répondent à une nécessité de confort et de sécurité. C'est pourquoi, nous avons établi **une fiche d'évaluation (ci-jointe)** qui vous permet, ou permettra à nos services ou à l'association France Terre d'Asile de s'assurer que le logement peut être proposé à des familles qui auront ainsi connaissance de ses caractéristiques et contraintes.

Je vous rappelle qu'un numéro de téléphone est à votre disposition pour toutes questions sur l'accueil des déplacés ukrainiens : **le 06.46.91.98.38**, ainsi qu'une page dédiée sur le site www.hautes-alpes.gouv.fr. Un numéro spécifique est aussi mis en place pour une écoute et un soutien psychologique, à destination des particuliers hébergeurs comme des personnes hébergées : **le 06.83.84.75.83**.

Enfin, **je vous invite à relayer à vos administrés et responsables associatifs mes « Lettres d'infos aux maires »**, celle-ci comme les précédentes, qui peuvent apporter des informations essentielles à tous ceux qui s'engagent pour l'accueil des déplacés d'Ukraine.

La vaccination contre la Covid-19 est toujours d'actualité

La diminution de la dangerosité des derniers variants de la Covid-19 nous a permis de reprendre une vie normale. Et avec plus de 77 % de la population vaccinée dans le département, l'organisation de la vaccination évolue dans le département.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des élus et des professionnels de santé qui se sont toujours engagés à nos côtés, avec le soutien essentiel du Service départemental d'incendie et de secours et de l'Agence régionale de santé, pour organiser cette vaccination de notre population.

Aujourd'hui, les signaux restent positifs, **mais le virus continue de circuler au sein de la population**. Pour rappel, la **quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans**

LETTRE D'INFOS

AUX MAIRES

ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois et prochainement aux personnes âgées de 60 ans et plus, dont la dernière injection remonte à plus de six mois.

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, mais également à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation. La vaccination est aussi ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

Pour se faire vacciner, vous pouvez désormais faire appel à votre médecin traitant, une infirmière libérale, ou vous rendre en pharmacie. Les sages-femmes, chirurgiens, dentistes et biologistes restent habilités à pratiquer cette vaccination au sein de leurs cabinets, officines et laboratoires. Par ailleurs, la CPTS du Grand Briançonnais-Écrins à Briançon, la Maison de santé de Guillestre et la Maison médicale de garde de Gap ont été désignées comme **Relais ambulatoires de vaccination** en remplacement des centres de vaccination, et d'autres structures pourront également rejoindre ce réseau.

L'État présent sur la Gap Foire Expo

C'est un événement majeur qui réunit chaque année plus de 60 000 visiteurs. **La Gap Foire Expo se tient du 7 au 15 mai au parc de la Pépinière à Gap.** C'est avant tout une foire commerciale qui permet aux entreprises du territoire de se faire connaître et de faire des affaires. C'est essentiel après deux années difficiles liées à la crise sanitaire et alors qu'aujourd'hui l'invasion en Ukraine a un impact non négligeable sur l'économie.

La Gap Foire Expo est aussi un événement festif et culturel important pour le territoire, marquant chaque année le début des beaux jours. C'est pourquoi vous retrouverez **un espace dédié aux forces de secours et de sécurité** entre le Musée Muséum département et l'espace restauration. Ce sera l'occasion de découvrir les femmes et hommes qui composent la Gendarmerie et les forces armées. Il sera possible d'assister à des **démonstrations** et ainsi découvrir leurs techniques et matériels.

Cette année, nous avons également décidé de proposer **un stand dédié à la Sécurité Routière**. C'est un enjeu majeur sur notre département, avec 16 décès sur les routes l'an passé et une augmentation de 29 % des accidents graves en un an. C'est pourquoi nous proposons un stand ludique et interactif durant les deux week-ends de Gap Foire Expo pour permettre de sensibiliser un large public sur la nécessité de respecter le Code de la route.

Les élections législatives approchent

C'est une année électorale dense, avec deux scrutins majeurs et **je tiens à remercier l'ensemble des communes** pour ont permis un déroulement parfait de l'élection présidentielle, sur tous les pans qui vous ont mobilisés.

Comme vous le savez, les électeurs seront appelés aux urnes les 12 et 19 juin prochains pour élire leurs députés. Ces derniers pourront déposer leur candidature en préfecture sur rendez-vous entre le 16 et le 20 mai prochain 18h00 (heure limite).

À l'issue, du lundi 23 mai au lendemain du deuxième tour, **la période de réserve** sera instituée. Celle-ci concerne directement les membres du Gouvernement, tout comme les agents de l'État et notamment les membres du corps préfectoral. Ainsi, je ne pourrai assister aux manifestations ou cérémonies publiques



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE D'INFOS AUX MAIRES

susceptibles de présenter un caractère pré-électoral, soit par les discussions qui pourraient s'y engager, soit en raison des personnalités présentes, à l'exception des cérémonies commémoratives.

La Préfète

Martine CLAVEL



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*